



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

2025-62

Séance du 5 novembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Véronique LACROIX, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la délibération : Projet construction Groupe Scolaire et Centre de Loisirs à Terre-de-Bancalié - Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans sa séance du 12 septembre 2024 (*délibération n° 2024-082*), la Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un Groupe Scolaire et d'un Centre de Loisirs à la Commune de Terre-de-Bancalié, ladite convention ayant été signée le 26 septembre 2024.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 5 juin 2025 avec le groupement représenté par l'agence HARTER ARCHITECTES ASSOCIES de Toulouse.

Le montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre et une première estimation du coût des travaux du projet lauréat sont aujourd'hui établis :

- Coût prévisionnel des travaux HT : 4 454 000 €
- Coût provisoire de la mission MOE HT : 590 594,83 €

Il s'avère, après paiement des premières factures d'honoraires par la Commune, que des compléments relatifs à la répartition de la prise en charge des frais d'études sont nécessaires afin de pouvoir exécuter budgétairement et comptablement la convention initiale. Ainsi, la clé de répartition relative aux frais d'études a été établie à 63,61 % pour la Commune et 36,39 % pour la Communauté de Communes.

De plus, à la demande des services de l'Etat, il apparaît utile de clarifier la rédaction du paragraphe 6 de l'article 8-2 relatif à la refacturation des dépenses à la Communauté de Communes afin de tenir compte des règles régissant la perception du FCTVA.

Par ailleurs, à la demande de la DDFIP, il convient aussi de corriger un compte erroné.

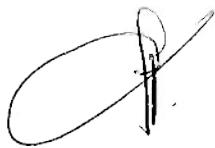
Enfin, afin de ne pas faire peser sur la Commune des avances de trésorerie pour financer le Centre de Loisirs, il est proposé de prévoir le versement d'avances par la Communauté de Communes. Ainsi, quatre versements successifs sont prévus pour un montant total de 1 600 000 €.

En résumé, l'avenant n°1 a pour objectif de clarifier, préciser et compléter le régime budgétaire et comptable d'une part et, d'autre part, les modalités de paiement de la part la Communauté de Communes afin d'en faciliter l'exécution comptable et financière par les deux parties.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (*trois abstentions*), approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un Groupe Scolaire et d'un Centre de Loisirs à la Commune de Terre-de-Bancalié à intervenir dont un exemplaire est joint à la présente et autorise la Vice-Présidente déléguée à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul CHAMAYOU

